QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2017 Rapporteur : Monsieur Alain DECOURCHELLE

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017 (accusé de réception du 18/12/2017)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Tarifs eau potable 2018

Quimper Bretagne Occidentale a été créé au 1er janvier 2018 suite à la fusion de Quimper Communauté et de la communauté de communes du Pays Glazik. Il est nécessaire de délibérer sur le tarif de l'eau potable pour l'année 2018. Il est proposé de maintenir la tarif 2018 au même niveau que 2017 ce qui permet de poursuivre la politique menée en terme d'investissement. Sur le territoire de Briec, un lissage sur 4 ans de la grille tarifaire sera mis en œuvre pour attendre le tarif appliqué sur l'ex Quimper Communauté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- de fixer le tarif eau potable sur le territoire de l'ex Quimper Communauté à l'usager sur la base d'une facture de 120 m3 à 1.466 € HT/m³:

TARIF 2017	TARIF 2018	
1,466 € HT/m³	1,466 € HT/m³	

La surtaxe communautaire sera calculée sur la base des 1,466 € HT, déduction faite de la rémunération révisée du fermier (cf. tableau estimatif ci-joint).

Ces tarifs ne prennent pas en compte la redevance pollution de l'Agence de l'eau qui était de 0,30 €/m³ en 2017.

2- de maintenir le tarif de vente d'eau au délégataire des communes de Quimper et d'Ergué-Gabéric à 0,564 € HT par m³.

- 3- de fixer la surtaxe applicable sur les ventes d'eau en gros de Pluguffan aux communes de Plomelin et Plonéis à 0,564 € HT/m³.
- 4- de fixer les tarifs de l'eau potable sur l'unité territoriale de Briec selon le tableau ci-après en modifiant la structure tarifaire (part fixe + part proportionnelle) avec pour objectif que tous les usagers aient le même tarif dans un délai de quatre ans.

	2017	2018
PART FIXE:		
- Briec – Edern – Landudal – Langolen	42,00	36,51
- Landrevarzec	36,00	32,01
PART PROPORTIONNELLE:		
de 0 à 300 m³/an		
- Briec – Edern – Landudal	1,21	1,245
- Landrevarzec – Langolen	1,10	1,18
Pour toutes les collectivités :		
- de 301 à 6000 m ³ /an	0,92	1,00
$- > 6000 \text{ m}^3/\text{an}$	0,86	0,935